



Fiche
de sensibilisation

Le gypaète barbu

PRÉSENTATION DU GYPAÈTE BARBU



Envergure: 2.60 à 2.90 mètres, l'un des plus grands vautours d'Europe.

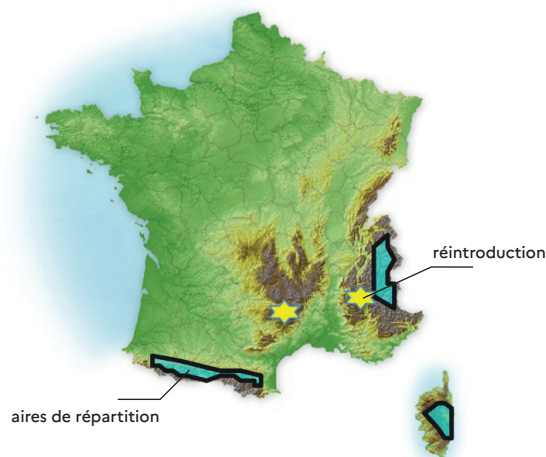
Poids: de 5 à 7 kg.

Régime alimentaire: le gypaète barbu se nourrit principalement des os qu'il prélève sur les carcasses d'ongulés sauvages (chamois, mouflons, bouquetins, etc.) ou de bétail mort. Il peut avaler des os mesurant jusqu'à 30 cm. Lorsque les os sont trop longs, il les transporte dans ses pattes et les laisse tomber pour les briser.

Population: entre 70 et 80 couples se reproduisent en France (dans les Pyrénées, les Alpes et la Corse). Des réintroductions sont en cours dans les pré-Alpes et les Grands Causses.

Reproduction: atteint l'âge de se reproduire vers 8 ans. En hiver, les couples construisent un nid en falaise. Ils y pondent 1 à 2 œufs par an, mais 1 seul jeune parvient à l'envol tous les 2-3 ans en moyenne. La période de reproduction s'étend de novembre à août.

Statut: espèce protégée et menacée, il fait l'objet de programmes de conservation en France (Plan National d'Actions) et en Europe. Un arrêté ministériel (arrêté du 12 décembre 2005 modifié en 2013) interdit la perturbation intentionnelle du gypaète barbu en France.



Répartition du gypaète barbu en France en 2022



Crédits photos des gypaètes barbus: Patrick Harle, Fabrice Cahez, Bruno Berthény. Source carte: LPO

MENACES

Le gypaète barbu est une espèce très sensible aux dérangements visuels et sonores pendant sa reproduction (de novembre à août). Une activité humaine (vols d'aéronefs motorisés, grimpeurs en falaise, etc.) trop proche du nid pendant cette période peut provoquer un refroidissement de l'œuf ou une prédation du poussin suite à la fuite des adultes, et donc causer un échec de reproduction.



Crédit photo : Réseau Casseur d'Os

Aéronef évoluant en montagne.

SOLUTIONS

Zones de sensibilité majeures (ZSM)

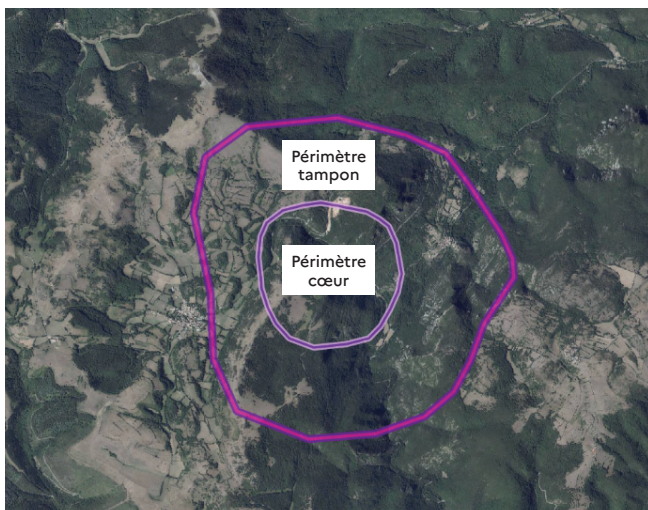
Une ZSM est un espace de 3 km de diamètre maximum, au sein duquel les activités sont susceptibles de porter atteinte aux gypaètes sur leur site de reproduction.

Ces ZSM sont activées chaque année entre le 1^{er} novembre de l'année N et le 31 août de l'année N+1. Des désactivations peuvent intervenir à partir du mois de mars.

JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC

■ ZSM désactivée ■ ZSM activée

Une ZSM est constituée d'un périmètre tampon (à l'intérieur duquel les activités bruyantes peuvent déranger les oiseaux), et d'un périmètre cœur plus restreint (à l'intérieur duquel toutes les activités peuvent porter atteinte à la quiétude des oiseaux).



Exemple de zone de sensibilité majeure

Règles associées aux ZSM pour les services du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer :

- Éviter les vols d'aéronefs motorisés (activités aériennes d'entraînement et d'exercices) dans le périmètre tampon des ZSM actives, sauf contraintes impérieuses (par exemple : sécurité des vols, missions dont l'exécution revêt un caractère prioritaire pour la sécurité publique, la police judiciaire ou la sauvegarde des biens ou des personnes).
- Éviter l'escalade, les descentes en rappel, et toutes autres activités en parois verticales (activités terrestres d'entraînements et d'exercices) dans le périmètre cœur des ZSM actives.

Les services concernés sont la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), la direction générale de la police nationale (DGP) et la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS).

Où visualiser les zones de sensibilité majeures (ZSM)?

Les ZSM gypaète barbu sont visualisables sur la plateforme <https://pnao.geomatika.fr/>

Les codes d'accès au compte créé pour le ministère de l'Intérieur sont à demander aux référents de la DGSCGC, la DGGN, DGPN et DCCRS.

Contacts des référents

Référent mission développement durable de la DEPFI

Marie-Amélie PERPIC
marie-amelie.perpic@interieur.gouv.fr
ou mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr
01.80.15.35.87

Référents gypaète barbu

- **France**: Arnaud DELBARY
– DREAL Nouvelle-Aquitaine
arnaud.delbary@developpement-durable.gouv.fr
07.64.67.22.33
- **Pyrénées**: Hélène LOUSTAU – LPO
helene.loustau@lpo.fr
07.83.82.32.09
- **Alpes**: Marie HEURET – ASTERS-CEN74
marie.heuret@cen-haute-savoie.org
06.26.03.37.55
- **Corse**: Antony ANDARELLI – PNRC
aandarelli@pnr.corsica
- **Grands Causses**: Léa GIRAUD – LPO
lea.giraud@lpo.fr

En savoir +

Le gypaète barbu
<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/rapaces/gypaete-barbu>



PNA Gypaète barbu
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Gypaete-barbu_2010-2020.pdf



Vidéo PNA Gypaète barbu
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-4-le-gypaete-barbu-a14383.html>

